Information importante

En tant qu'interface, je suis une professionnelle de la communication.

Ma mission consiste à accueillir et accompagner des personnes sourdes ou malentendantes, et soutenir leur inclusion dans la société sans jamais faire à leur place.

Concrètement, mon rôle est de m'assurer que le message soit bien compris entre les différents interlocuteurs. Pour cela, j'adapte mon mode de communication (LSF, français signé, dessins, mimes, lecture labiale, français écrit, autre…) en fonction de la personne que j'accompagne.

Mes interventions peuvent avoir lieu au domicile et sur les lieux de vie de la personne : lieu de travail, lieu de formation…

Je peux également intervenir pour informer et sensibiliser à la surdité.

Comme tout professionnel de la communication, je m'engage à respecter une déontologie impliquant trois règles principales :

- La fidélité (respect de l'intégralité et de l'intention du message)
- La neutralité (ne pas influencer les échanges, ne pas faire part de mon opinion)
- Le secret professionnel (ne pas divulguer les informations après les échanges)

Code de conduite professionnelle

Article 1.
L'interface s'interdit d'accepter un engagement pour lequel il n'est pas qualifié.

Article 2.
L'interface s'engage, dans la mesure du possible, à se former dans le but de répondre aux besoins des usagers.

Article 3.
L'interface doit avoir une présentation appropriée à la situation. Pour le bon déroulement de la prestation d'interface, il doit veiller à ce que certaines conditions matérielles soient respectées (lumière, placement, etc.).

Article 4.
L'interface doit être loyal et solidaire à l'égard de ses collègues. Toute critique sur un collègue ne doit pas être énoncée en public.

Article 5.
L'interface doit s'assurer qu'il dispose de bonnes conditions de travail. Il doit prévenir son client que des pauses lui sont nécessaires. En aucun cas il ne pourra travailler plus de deux heures sans relais ou pause.

Article 6.
L'interface peut refuser un contrat si, pour une raison éthique et personnelle, il sent que sa prestation ne sera pas conforme au présent code.